

ECOLDE PRIMAIRE PRIVEE « GENERATION ELITES »



L'école « Génération élite » répond aux lois en vigueur :

- Loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire
- Décret n° 2012-827 du 11 juillet 2012, modifiant et complétant le décret n° 2004-2437 du 19 octobre 2004 relatif à l'organisation de la vie scolaire
- Décret n°2008-486 du 22 février 2008 relatif aux conditions d'obtention d'une autorisation pour la création d'établissements éducatifs privés ainsi qu'à leur organisation et leur fonctionnement.

Qualité de l'élève

Les élèves sont inscrits en qualité :

- D'externe : l'élève ne déjeune pas dans l'établissement et peut sortir après la dernière heure de cours de la demi-journée.
- D'externe accueilli : l'élève est inscrit à la formule appelée « Service panier », il apporte son repas et déjeune au réfectoire sous surveillance.

Horaires :

- La durée hebdomadaire de la scolarité à notre école est Conforme à la réglementation nationale.

LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI			MERCREDI
Préscolaire	8h00-12h	13h-16h	8h00-12h
1ère & 2ème	8h00-12h	13h-16	8h00-13h
3ème & 4ème	8h00-12h	13h-16h	8h00-13h
5ème & 6ème	8h00-12h	13h-17h	8h00-13h

- L'accueil des élèves se fait 15 minutes avant l'entrée en classe.
- Aucune sortie pendant les heures de classe n'est autorisée, sauf pour motif valable et sur demande écrite et signée des parents qui doivent venir eux-mêmes chercher l'enfant dans la classe.

Absences ou retards :

- Toute absence doit être justifiée par écrit ou par téléphone au mieux 48 heures à l'avance et sinon le jour même. Un certificat médical est exigé pour toute absence de plus de trois jours.
- Les parents doivent s'engager à faire fréquenter l'école par leur enfant de façon assidue.
- En cas d'absence signalée, les enseignants gardent un exemplaire des documents distribués en classe (exercices, leçons ou textes) et les remettent aux enfants absents à leur retour.
- Les retards perturbent les cours et ne sont pas admis. Dès la sonnerie de 7h45, la porte principale sera fermée. Elle s'ouvrira après la levée du drapeau jusqu'à 8h pour permettre aux élèves qui arrivent en retard de rejoindre leurs classes. Après 8h la porte principale sera de nouveau fermée, elle s'ouvrira à 8h10 pour accueillir l'ensemble des élèves retardataires qui seront conduits à la bibliothèque. Ils ne seront admis en classe qu'au cours suivant.

- Les retards doivent rester exceptionnels.
- En éducation physique et sportive, une dispense temporaire peut être accordée sur demande écrite dûment motivée des parents. Un certificat médical doit justifier une demande de dispense de plus de 48 heures.
- En cas d'absence d'un enseignant les élèves ne quittent pas l'école et seront accueillis par un enseignant remplaçant

Comportement des élèves :

- Les élèves doivent respecter le personnel de l'école et obéir à leurs instructions et s'engagent à avoir un comportement citoyen en respectant les règles de politesse et en refusant toute forme de violence (physique, morale, verbale)
- Tout évènement survenu à l'école (différents entre enfants, insultes, bagarres, comportement discriminatoire...) doit être géré par l'équipe éducative. Tout problème doit être signalé directement aux enseignants ou à la direction. En aucun cas un parent ne doit régler un différent entre enfants à l'intérieur de l'école.
- Les élèves sont amenés à respecter le matériel mis à leur disposition (mobilier, manuels scolaires, livres de bibliothèque, matériel informatique). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles

L'école est avant tout un lieu d'apprentissage.

Pour que chacun puisse accéder aux savoirs, il est demandé aux enfants :

- d'être respectueux

- Des adultes (enseignants, personnel de service, intervenant parents)
- Des autres enfants quelque soit l'âge et le lieu (cour, classe ...)
- Du travail de chacun ou des réalisations collectives

- d'avoir une attitude correcte en classe, en récréation, à la cantine ou en déplacement à l'extérieur

- Dans son comportement avec chacun, adulte ou enfant
- Dans son langage
- Dans sa tenue vestimentaire

- de travailler

- Régulièrement
- Avec sérieux et application
- Avec un matériel complet et en bon état de fonctionnement

- d'être acteur de leurs apprentissages

- En soutenant un effort constant
- En se prenant en charge pour devenir plus autonome et responsable

Santé et sécurité :

- Aucune personne de l'Etablissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments.
- Aucun médicament ne sera laissé dans la poche ou dans le sac de l'enfant. Dans des cadres spécifiques (diabète, allergie grave) les médicaments sont alors stockés dans un endroit connu de tous les adultes concernés.
- En cas d'accident, l'équipe enseignante fait appel aux services d'urgence et la famille est prévenue immédiatement
- L'école « Génération élite » utilise les photos des élèves prises dans le cadre d'activités scolaires pour constituer des photos de classe, des exposés, des articles dans la presse et sur le site de l'école

- Chacun est responsable de ses affaires et de son matériel. L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés seront déposés dans un endroit prévu à cet effet.

Sanctions :

- Les sanctions s'adressant à un élève doivent être considérées comme des dispositifs lui permettant d'évoluer positivement. Elles doivent également permettre d'envisager **un dialogue « parent-enfant-enseignant-direction »** afin que l'enfant puisse comprendre le sens et la portée de la sanction. Ce dialogue permet, par le travail réalisé ensemble, d'accomplir une œuvre d'éducation
- Pour tout manquement à ce règlement ou au travail, des sanctions seront prises par les enseignantes, la direction ou le conseil de classe. Après 3 avertissements, une exclusion scolaire pourra être prononcée pour une durée décidée par le conseil de classe ou le directeur. En cas de fait grave ou d'actes répétés, un renvoi définitif pourra être prononcé.

Contact :

- Il est important pour le bon déroulement de la scolarité de chaque enfant que les parents n'hésitent pas à rencontrer les enseignants, dans un respect mutuel. L'équipe enseignante et la direction sont à leur disposition. Il est préférable de prendre rendez-vous afin que chacun puisse s'organiser.
- Tout échange (école/parents) pourra s'effectuer par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail : Des informations (calendriers, manifestations, activités des clubs...) seront mises régulièrement en ligne sur le site de l'école:
- Les parents sont autorisés à accéder à l'espace « notre classe » sur le site de notre école pour suivre l'avancement des apprentissages et consulter les notes de leurs fils, un mot de passe et un login, personnalisés seront fournis par l'administration

Frais de scolarité et droit d'inscription

- La scolarité de tout enfant s'effectue conformément au règlement financier de l'école.
- Tout trimestre entamé sera dû dans son intégralité. Tout départ définitif devra être signalé à la direction au minimum 1 mois avant la date du départ. Le dossier scolaire ne sera remis aux parents qu'après l'acquittement des frais dus.
- En cas de non règlement dans les deux semaines après le début de chaque trimestre, un rappel unique sera adressé aux parents et un délai de 15 jours leur sera accordé. Passé ce délai, si les frais de scolarité n'ont toujours pas été acquittés Les décisions adéquates seront prises

Le dossier d'inscription est composé des documents suivants :

- Une demande d'inscription
- La fiche de renseignement dûment remplie (A récupérer auprès de l'administration Ou télécharger sur notre site)
- Une photocopie du carnet de santé
- 8 photos d'identité
- 4 enveloppes timbrées portant l'adresse des parents

Les dates de pré-inscription et d'inscription seront annoncées sur notre site et sur la page facebook et affichées à l'école